



**Délibération**  
**du Bureau syndical**  
**Séance du 06 octobre 2023**

Projet de mise en valeur de la chapelle de  
l'île Callot (Carantec)

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 13

Le six octobre deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

**Secteur d'ABERS/IROISE :**

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

**Secteur du CAP SIZUN :**

- René SOUBEN (Mahalon), reçu pouvoir de Xavier BOREL (Le Faou)

**Secteur du CENTRE :**

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

**Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :**

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

**Secteur de MORLAIX :**

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

**Secteur du PAYS BIGOUDEN :**

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

**Secteur de QUIMPER :**

- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

**Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :**

- Jacques RANNOU (Rosporden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

**Collège des EPCI :**

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

**Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

**Excusés :** Xavier BOREL (Le Faou), Thomas FEREC (Briec), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

**Est élu secrétaire de séance :** Pierrot BELLEGUIC

\*\*\*\*\*

Stéphane LE DOARE, Maire de Pont-l'Abbé, se retire pour le point suivant

\*\*\*\*\*

## **Proposition de mise en valeur de l'église Notre-Dame-des-Carmes (Pont l'Abbé)**

**Délibération B2023-039**

L'église Notre-Dame-des-Carmes est une église paroissiale catholique située sur la Place des Carmes à Pont. Elle est de style gothique.

Cette chapelle, datant du XVI siècle, montre la « juxtaposition de deux types architecturaux poussés à leur extrême limite ». A l'intérieur, on y remarque une double rangée de grandes arcades très hautes, de type flamboyant, tellement élevées et écartées qu'elles paraissent impossibles. A l'extérieur, le jeu de lourds frontons arrondis de pignons et de contreforts à lanternons, montés de façon monumentale en grands pans, paraissent démesurés.

La commune souhaite rénover la mise en lumière de l'église Notre-Dame-des-Carmes. En effet, dans le cadre d'un projet d'aménagement de la place des Carmes, il est opportun de revoir également la mise en lumière son église. L'éclairage existant est vétuste et non fonctionnel, la commune a donc fait appel au SDEF afin d'obtenir une proposition technique de rénovation.

Le projet demandé par la commune consiste à remplacer les encastrés existants au sol par de nouveaux encastrés LED en place pour place.

La puissance de l'installation prévue est de 108 W soit 0.108 kW. Si l'installation fonctionne en même temps que l'éclairage public, la consommation s'élèverait à : 116 kWh/an pour une consommation électrique d'environ 27 euros TTC par an.

L'estimation financière du projet s'élève à environ 13 500 euros HT.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide une participation financière de 4 000 €.

**Le 4 novembre 2024**

**Le Président du SDEF  
Antoine COROLLEUR**

**Le secrétaire de séance  
Pierrot BELLEGUIC**

